

Contribution au thème 2 :
Etablissements et personnels, nos métiers en question

La Nouvelle Calédonie, laboratoire du Nouveau Management public éducatif ?

La contribution du SNES-Nouvelle Calédonie ambitionne de montrer que l'Etat, toujours actif en matière éducative nonobstant le transfert de compétences au gouvernement local, ne respecte pas, toujours et/ou suffisamment, certains droits individuels et collectifs.

Politique éducative

Education prioritaire. Alors même que les inégalités socio-économiques sont deux fois plus importantes qu'en métropole, « Il n'y a pas de réseaux d'éducation prioritaire (REP) (...) en Nouvelle-Calédonie (...) à la rentrée 2017 »¹.

Equilibre socio-territorial. Malgré d'indéniables progrès, le « rééquilibrage » institué par l'Accord de Nouméa de 1998 est loin de l'égalité. Par exemple, les établissements de Brousse et des Îles recensent les plus forts taux d'enseignant-es non titulaires.

Le **Projet Educatif Néo Calédonien de 2016**², prend en compte légitimement les dimensions identitaires locales (enseignement des langues et des cultures kanak par exemple). Mais de fait, leur mise en œuvre risque fort de s'effectuer au détriment du renforcement des apprentissages les plus sélectifs socialement.

Face à la **violence scolaire** croissante, l'administration apporte une réponse sécuritaire et répressive en travaillant l'uniformisation des Règlements Intérieurs des établissements (déjà dotés d'un statut différent³ de celui des EPLE) : on songe à bannir le port de « claquettes », à vêtir les élèves d'un uniforme, à interdire les sorties des lycées aux intercours.

Conditions d'emploi

La **formation initiale et continue** demeure insuffisante, notamment celle des maîtres auxiliaires, mis de fait en danger de risque socioprofessionnel face aux élèves, aux parents, à l'administration, aux collègues.

Régime indemnitaire : il est parfois difficile de percevoir ses droits.

Evaluation des personnels : le respect de la qualification disciplinaire est mis en cause, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR lorsqu'on imagine qu'un inspecteur d'une discipline « connexe » pourrait évaluer un-e collègue.

PPCR. Le gouvernement local ne veut pas l'appliquer en NC, initiant de fait l'inégalisation statutaire projetée en métropole.

Recrutement des cadres Etat : il s'effectue sur « profilage » (hors barème) limitant le droit à mobilité. Inversement, quelle difficulté à s'établir par la reconnaissance de ses **Intérêts Matériels et Moraux** lorsque l'arbitraire gouvernemental renvoie, par exemple, des collègues conjoint-es de résident-es et/ou de calédonien-nes.

Tous ces manquements aux règles administratives et éducatives illustrent en Nouvelle Calédonie une politique éducative qui individualise personnels et élèves au prétexte de les responsabiliser, mais sans leur en donner les moyens véritables, contribuant ainsi à délégitimer le travail collectif et la liberté pédagogique, concourant à creuser les inégalités socio-économiques, ici, de fait, très fortement ethnicisées et territorialisées.

1 <http://www.education.gouv.fr/cid84924/les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-en-polynesie-francaise-a-saint-pierre-et-miquelon-en-nouvelle-caledonie-et-a-wallis-et-futuna.html>

2 [https://www.ac-](https://www.ac-noumea.nc/IMG/pdf/de_libe_ration_no106_du_15.01.16_relative_a_l_avenir_de_l_e_cole_cale_donienne.pdf)

[noumea.nc/IMG/pdf/de_libe_ration_no106_du_15.01.16_relative_a_l_avenir_de_l_e_cole_cale_donienne.pdf](https://www.ac-noumea.nc/IMG/pdf/de_libe_ration_no106_du_15.01.16_relative_a_l_avenir_de_l_e_cole_cale_donienne.pdf)

3 http://eps.ac-noumea.nc/IMG/pdf/statut_des_epenc.pdf